



**ASSOCIATION DES VICTIMES DE
L'INCENDIE DE LA MARINA**



Communiqué de presse

Paris, le 8 décembre 2023

De La Réunion à Vaulx-en-Velin, les victimes d'incendie dénoncent l'inaction de l'État.

Prises au piège de leur immeuble en proie aux flammes et aux fumées, les victimes de l'incendie de la Marina à La Réunion et du 12 chemin des Barques à Vaulx-en-Velin ont vécu le pire et ont décidé de s'unir pour dénoncer l'abandon de l'État.

Les tragédies, survenues respectivement le 13 décembre 2021 et le 16 décembre 2022, ont entraîné un bilan humain très lourd : 5 morts et de nombreux blessés à l'île de La Réunion et 10 morts et 24 blessés dans le Rhône. Les survivants de ces deux drames, rassemblés par la FENVAC, constatent unanimement que l'État a échoué dans la protection de leur sécurité malgré de multiples sollicitations ainsi que dans leur prise en charge en tant que victimes.

En effet, les incendies auraient pu être évités si des contrôles de sécurité adéquats et des réponses sérieuses avaient été apportées aux alertes des habitants. A de multiples reprises, les squats dans les halls avaient été dénoncés aux autorités ainsi que le non-respect des normes incendie. Les victimes estiment que si leurs signalements avaient été pris en compte, les incendies n'auraient pas occasionné un bilan victimaire aussi lourd.

À l'aube de la commémoration de ces drames, les victimes et familles de victimes, soutenues par la FENVAC, se mobilisent pour la reconnaissance de leur statut et de leurs droits. En effet, à date, aucun dispositif d'aide aux victimes pourtant prévu par les textes n'a été mis en place pour elles. Elles doivent faire face, seules et affaiblies, aux multiples conséquences psychologiques et matérielles de ces incendies qui ont détruit leur vie.

Loin de demander la charité, les victimes exigent une réponse institutionnelle globale à la situation dans laquelle la négligence voire l'indifférence de l'État les a placées. Elles réclament la mise en place d'un comité local d'aide aux victimes pour traiter notamment des questions de relogement, des mesures exceptionnelles des assureurs, de la saisine de juridictions spécialisées et de la mobilisation d'associations locales d'aide aux victimes.

Après avoir connu l'insécurité au quotidien, adultes et enfants portent dorénavant un profond traumatisme lié à leur exposition à la mort. Les victimes de la Marina et le collectif du 12 chemin des Barques, avec la FENVAC, soutenus par leurs avocats, en appellent à la responsabilité de l'État pour leur permettre de se reconstruire dignement.

Contacts presse : Directrice générale de la FENVAC Sophia SECO : 07 63 41 93 02 ; Laetitia BERRIGUIGA, Présidente du « Collectif 12 chemin des barques » : 06 23 47 12 33 ; Dorine NIMPHORT, membre de l'Association des Victimes de l'Incendie de La Marina : 06 92 75 53 92.